

FLASH INFO CFTC



AIDES PÉCUNIAIRES 2026 : CE QUI CHANGE, CE QUI RESTE, CE QUI VOUS AIDE !



Un dispositif pour soutenir les postiers en difficulté

Les **aides pécuniaires** existent pour accompagner les postiers confrontés à des difficultés financières et leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. Elles sont désormais gérées dans le cadre des **Activités Sociales et Culturelles (ASC)** du CSE, avec une **délégation de gestion à La Poste** pour garantir équité, homogénéité et confidentialité.

Qui peut demander une aide ?

Tous les postiers en activité, quel que soit leur statut :

- Fonctionnaires
- CDI / CDD
- ACO de droit public
- Apprentis, contrats pro
- Stagiaires gratifiés



Comment faire une demande ?

- Le postier contacte **son assistant(e) social(e)**.
- Un entretien permet d'évaluer la situation et de vérifier l'opportunité d'une aide.
- Seul l'assistant(e) social(e) peut présenter le dossier en commission.



Deux types d'aides possibles

APR – Aide Pécuniaire Remboursable

- Remboursement adapté à la situation du postier
- Mensualité minimale : **15 €**
- Possibilité de différer le premier remboursement
- Obligatoirement remboursée avant départ de l'entreprise

● **APNR – Aide Pécuniaire Non Remboursable**

- Accordée lorsque la situation ne permet pas une vie quotidienne décente
- Considérée comme **aide de secours** (exonérée de charges)
- Une seule aide par motif et par an
- Possibilité de cumuler APR + APNR si la situation l'exige

⚠ **En cas de sinistre**

Un dispositif spécifique peut être déclenché (inondation, incendie, cyclone...). Les aides sont alors évaluées selon un barème d'urgence et pilotées par la DNSS (Direction Nationale des Services Sociaux).

🤝 **Accompagnement renforcé : partenariat CRESUS**

Pour les situations de mal-endettement ou surendettement, les assistants sociaux peuvent orienter les postiers vers **CRESUS**, association spécialisée dans l'accompagnement budgétaire.

🇫🇷 **Suivi et transparence**

- Suivi mensuel par établissement
- Bilan annuel présenté au CSE-C
- Archivage strict et confidentiel

La CFTC reste vigilante et mobilisée

La CFTC veille à ce que chaque postier puisse accéder à un soutien équitable, humain et confidentiel.

Nous restons engagés pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de vie au travail.

**A LA CFTC :
LA SOLIDARITE, C'EST NOTRE FORCE !**

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>

Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

